

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **lundi 18 mars 2024** à 20h00, à la salle du Conseil de la Maison Communale, Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville.

Fait à Profondeville, le 07 mars 2024

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général f.f.,

J. Quets

Le Bourgmestre,

L. DELIRE

### Séance publique

#### Générale

1. Procès-verbal de la séance précédente.

#### Culture

2. Organisation du festival musical « Profondeville Tribute » - 21,22 et 23 juin 2024 – Arrêt de la convention de partenariat.

#### Finances

3. Clause de mise en conformité des règlements-redevance en matière de recouvrement amiable
4. Fabriques d'églises – Prorogation du délai de tutelle.
5. Redevance sur le traitement des dossiers d'urbanisme et d'environnement – Articles budgétaires : 040/361-02 – 040/361-03 – 040/361-04.

#### Patrimoine

6. Régularisation d'une situation datant de plus de 60 ans à Arbre.

#### Affaires juridiques & Assurances

7. Appel à Projets Supracommunaux – Prolongation de la convention de partenariat entre communes faisant partie du projet "Communauté urbaine-Namur Capitale" – Ajout de la renonciation à l'intervention financière communale.

#### Marchés publics

8. Entretien de voiries – Enduisages 2024 – projet n°3P/817 ou n°20240023 – Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.

#### Mobilité

9. Règlement complémentaire de circulation – Signalisation verticale – Rue des 4 arbres.
10. Règlement complémentaire de circulation – Piste cyclable – Rue Binamé Bajart.

### Huis-clos

#### Personnel

11. Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.